

Les membres du bureau

Chaque année, après la clôture de l'exercice, le Conseil d'Administration choisit en son sein un Bureau composé de : 1 Président, 4 Vice-présidents, 1 Secrétaire, 1 Trésorier, 1 Président de la section Ovine / Caprine, 7 Membres.

L'un des 4 Vice-présidents est le Président de la Section Porcine et un autre des 4 Vice-présidents est obligatoirement choisi parmi les représentants de la Profession Vétérinaire siégeant au Conseil d'Administration. L'un des membres du Bureau est obligatoirement choisi parmi les représentants des Jeunes Agriculteurs. Le Président de la section ovine-caprine du GDS participe de droit, avec droit de vote, aux réunions du Bureau. Les Présidents des section équine et apicoles peuvent être amenés à participer aux réunions de Bureau lorsqu'un sujet les concerne.

Le Conseil d'Administration électif aura lieu en **septembre 2024**. La composition du nouveau Bureau sera mise à jour sur le site internet www.gds50.com, sur la page "vos représentants", onglet section bovine.



Xavier QUENTIN
3^{ème} Vice-président
Représentant de la profession vétérinaire

Yvan FOURRE
4^{ème} Vice-président
Président de la section porcine du GDS

Michel DUQUESNE
Président de la section ovine et caprine du GDS

Antoine TURMEL
Représentant des Jeunes Agriculteurs

Elodie LANGLOIS
Membre de la commission de surveillance

Jean-Marc LAUMONNIER
Membre de la commission de surveillance

ARRONDISSEMENT CHERBOURG

Emmanuelle GOSSELIN
Membre

Ludovic LARONCHE
Membre

ARRONDISSEMENT VALOGNES

Hervé MARIE
Président

Geneviève GILLES
1^{ère} Vice-présidente

ARRONDISSEMENT COUTANCES

Vincent GUILLE
2^{ème} Vice-président

Antoine LETELLIER
Membre

ARRONDISSEMENT SAINT-LO

David LECLERC
Membre

Bruno CORON
Membre

ARRONDISSEMENT AVRANCHES

Jean-Luc BARBOT
Trésorier

Xavier DEROYAND
Membre

ARRONDISSEMENT MORTAIN

Xavier PICOT
Secrétaire

Estelle HELAINE
06 71 90 69 26
estelle.helaine@gds-manche.fr

Jennifer CALVET
06 30 42 83 77
jennifer.calvet@gds-manche.fr

Carole BERTIN
06 71 90 69 27
carole.bertin@gds-manche.fr

En cours

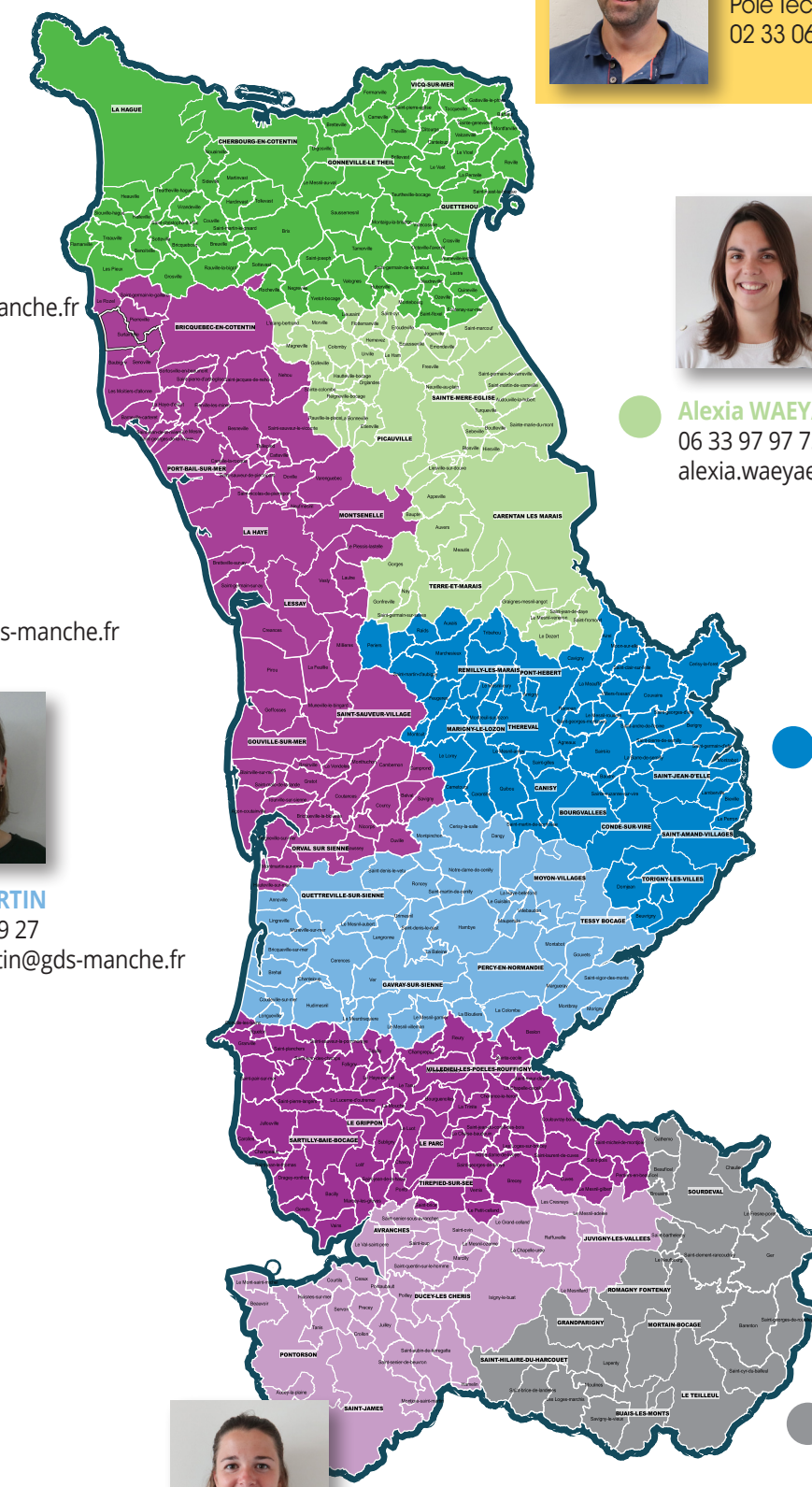
Lucie TRUBLET
06 33 97 97 93
lucie.trublet@gds-manche.fr

Jean-François COUPPEY
Responsable du Pôle Technique
02 33 06 48 00

Alexia WAEYAERT
06 33 97 97 75
alexia.waeyaert@gds-manche.fr

Daphne BOETTE
06 49 62 37 04
daphne.boette@gds-manche.fr

Elodie HOUSTIN
06 45 20 45 62
elodie.houstin@gds-manche.fr



Surveillance

Prévention

Aides financières

Guide pratique 2024-2025



Avenue de Paris - BP 231 - 5001 SAINT-LÔ CEDEX
02.33.06.48.00 - gds50@gds-manche.fr - www.gds50.com

02.33.06.48.00

gds50@gds-manche.fr

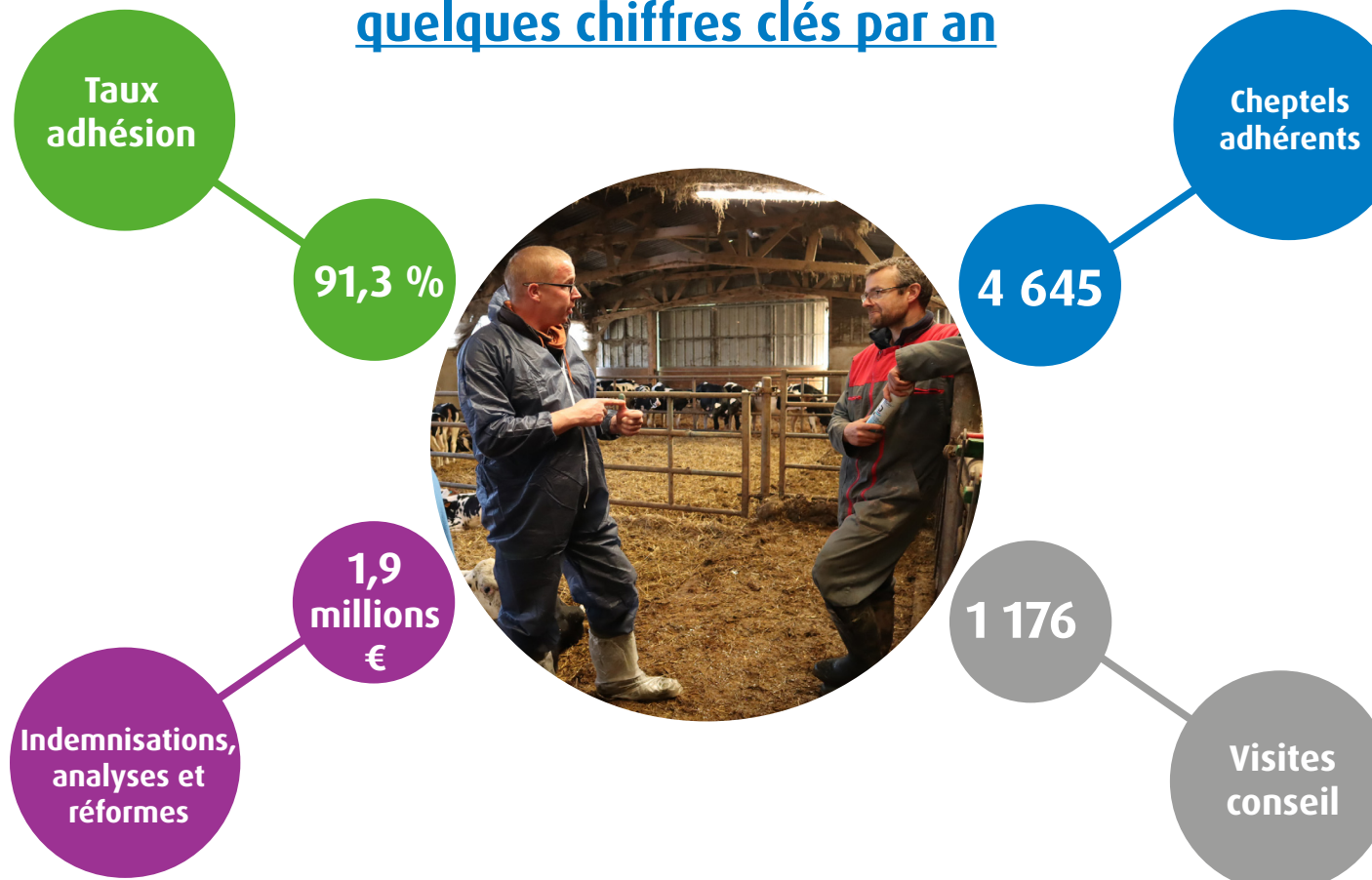
www.gds50.com

Catalogue des services et prises en charge pour les éleveurs de bovins

« Je surveille mon cheptel »

ACTIONS / SERVICES	DÉTAILS	MALADIE(S) CONCERNÉE(S)	PRISES EN CHARGE HT	
			Caisse Simple	Caisse Complémentaire
Autopsies	Acte d'autopsie au LABEO 50*		50 %	75 %
Avortement	Analyses sur avortée	BVD / Ehrlichiose / Fièvre Q / Néo / Salmonellose, etc.	60 %	85 %
	Analyses sur lot de femelles		50 %	75 %
Boucles préleveuses	Analyse sur cartilage	BVD	50 %	75 %
Contrôle avant-vente	Analyses de sang	Paratuberculose / BVD / Néo	100 %	100 % + forfait de prélèvement
Contrôle introduction	Analyses de sang	Paratuberculose / BVD / Néo	25 %	50 %
		Besnoitiose	100 %	
Délégation de missions par l'État	Gestion des prophylaxies	Brucellose / Leucose / Tuberculose	Gratuit	
	Édition des ASDA			
	Tuberculation et contention		0,80 € / bovin	1,90 € / bovin
Qualité de l'eau	Prélèvement		100 %	100 %
	Analyses			
Maladies du veau	Diarrhées néonatales / IgG / maladies respiratoires		50 %	75 %
Suivi sanitaire	Analyses de lait du tank	Paratuberculose / BVD / Néo / Besnoitiose / IBR / Brucellose / Leucose / Varron	100 %	
	Analyses des sérums de prophylaxie		100 %	

La section bovine en quelques chiffres clés par an



« Je maîtrise et je lutte »

ACTIONS / SERVICES	DÉTAILS	MALADIE(S) CONCERNÉE(S)	PRISES EN CHARGE HT	
			Caisse Simple	Caisse Complémentaire
Aides maladies réglementées	Abattage diagnostic du bovin	Tuberculose / Brucellose / Leucose	230 €	460 €
	Désinfection suite abattage total		25 %	
Plans de lutte**	Analyses	BVD / Paratuberculose / Néo / Besnoitiose	75 %	100 %
	Euthanasies	BVD / Paratuberculose	40 €	
	Réformes	Besnoitiose	300 €	
		BVD	60 à 175 €	120 à 350 €
		IBR	200 à 400 €	
		Néo	150 €	300 €
	Achat pasteurisateur lait doux	Paratuberculose	400 €	800 €
	Bilan parasitaire		50 %	75 %
	Désinfection nurserie		100 %	
	Diagnostic ambiance nurserie			
	Vaccination	IBR	3 € / dose	4 € / dose
Qualité de l'eau	Analyse d'aide au diagnostic		25 %	50 %
Visite conjointe vétérinaire - GDS	Visite vétérinaire (selon barème GDS-GTV)		Forfait	

** selon mesures techniques des plans de lutte

« Je préviens les risques sanitaires »

ACTIONS / SERVICES	DÉTAILS	MALADIE(S) CONCERNÉE(S)	PRISES EN CHARGE HT	
			Caisse Simple	Caisse Complémentaire
Bilan sanitaire	Envoi annuel individualisé		Gratuit	
Contrat nouvel installé	Analyses bilan de cheptels	Paratuberculose / BVD / Néo		100 %
	Exonération de cotisations			3 ans de gratuité*
	Contrat de soins			1 000 € la 1 ^{re} année, 500 € les 2 suivantes
Qualité de l'eau	Bon Farago <i>Valable 3 ans pour une prestation sanitaire réalisée par Farago</i>			200 à 250 € selon prestation
	Qualité de l'eau : visite état des lieux et analyse complète			100 %
Qualité de l'eau	Suivi annuel		50 %	75 %
Contrat Producteurs fermiers (PF) (payant)	Analyses du lait transformé NOUVEAUTÉ		100 % (dans le cadre du contrat PF)	
	Intervention en cas de résultats défavorables après signature du contrat PF NOUVEAUTÉ		Inclus dans le contrat PF	
Visite conseil	Biosécurité		Gratuit	
	Boiterie			
	Nouvel installé			
	Qualité du lait			
	Santé du veau			

* selon conditions

Règlement intérieur complet disponible sur simple demande ou via ce QR code



COTISATION ANNUELLE

30 € / cheptel + 4,89* € / bovin mâle + 5,29* € / bovin femelle

* Dont 12 cts FMSE, 5 cts CNSSA et 5 cts FMGDS

Tarif réduit pour les nouveaux installés

Se référer au règlement intérieur pour davantage d'informations sur nos aides et nos conditions. Document non contractuel.

Bénéficiez des avantages de la Caisse Complémentaire pour :

2,10 euros* de plus / bovin cotisant**

* Remise de 0,20 euro pour les éleveurs purs allaitants.
** Première année surcôtée de 1,05 euro / bovin cotisant, sans carence sur les aides.

Engagement minimum de 2 ans.

Pour en savoir plus sur cette caisse, consultez son flyer explicatif.



« Je bénéficie d'autres aides et services »

ACTIONS / SERVICES	DÉTAILS	MALADIE(S) CONCERNÉE(S)	PRISES EN CHARGE HT	
			Caisse Simple	Caisse Complémentaire
Aménagement nurserie	Aide à l'achat de niches individuelles, pots trayeur, etc.			500 €
Concours	Délivrance des certificats sanitaires	Comices, arrondissements : BVD Autres concours : selon règlement	Gratuit	
	Analyses demandées à l'entrée		50 %	100 %
Coups durs sanitaires	Indemnisation des pertes <i>Franchise (montant de la cotisation annuelle)</i>	Cause sanitaire identifiée au LABEO	85 %	
			x 20	Aucune franchise (x 1 si 2 nd dossier < 5 ans)
Euthanasies	Bovin malade en l'absence de solution thérapeutique <i>(limite : 1 bovin / 100 bovins cotisants)</i>		40 € / bovin	
Formations	Cf. catalogue annuel formations		Gratuit pour les cotisants VIVEA	
GDS Infos	Communication tous les 4 mois sur l'actualité sanitaire		Gratuit	
Mise au marais	Délivrance formulaire	Selon règlement	Gratuit	
		BVD demandé à l'entrée	50 %	75 %
	Analyses	Besnoitiose proposé à l'entrée	100 % + forfait prélèvement	
Transport de cadavres	Au LABEO pour autopsie		50 %	75 %